



LA TRANSITION ENERGETIQUE, UN CHANGEMENT DE PARADIGME.

Lucien Mallet

Président et co-fondateur d'H2V INDUSTRY

H2V INDUSTRY société industrielle créée en 2016 par Lucien Mallet et Alain Samson pour produire massivement de l'hydrogène par électrolyse de l'eau et devenir leader mondial de l'hydrogène vert, entend se rapprocher du marché actuel détenu par l'hydrogène gris.

L'hydrogène est-elle la ressource renouvelable du futur ?

L'hydrogène est utilisé depuis plus d'un siècle dans les usages industriels. En France, nous en consommons environ 1 million de tonnes par an produit essentiellement par reformage d'hydrocarbures par de la vapeur d'eau surchauffée, une technologie obsolète qui accuse un bilan carbone déplorable (10 kg de CO₂ émis dans l'atmosphère pour 1 kg d'hydrogène produit) dégageant plus de 11 millions de tonnes de CO₂ sur notre territoire.

Or, avec l'émergence de nouveaux marchés dus à la transition énergétique et écologique et aux accords de Paris, les besoins en hydrogène sont amenés à croître fortement et heureusement, une solution existe pour produire l'hydrogène de façon pérenne et durable sans émission de CO₂. C'est précisément ce que propose notre entreprise.

Dirigée par Lucien Mallet, fondateur et président, H2V INDUSTRY se donne comme objectif de porter cette solution française à sa juste échelle et de pousser les limites encore plus loin pour devenir leader.



Economie bas carbone, pourquoi H2V INDUSTRY est-elle un modèle de cet engagement ?

H2V INDUSTRY est un modèle robuste et réaliste qui met en place un cadre à l'échelle mondiale des marchés industriels pour faire face à la contrainte écologique et à une pollution significative.

« Nous allons remplir les promesses qui ont fondé notre projet, en construisant des usines de

production massive d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau, pour contribuer à accélérer la transition vers une économie mondiale bas carbone. Notre entreprise industrielle s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, elle-même inscrite dans le paquet Climat du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. L'hydrogène nous apporte une solution globale pour répondre aux défis de la transition énergétique.



Il représente une réponse aux enjeux d'indépendance et de sécurité énergétique mais aussi de lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique. Sa flexibilité et sa variété d'usage ainsi que son abondance énergétique sont des atouts essentiels pour proposer un nouveau modèle qui répondra au mieux à notre croissance écologique et économique. C'est pourquoi, j'envisage de construire des Unités de Production d'hydrogène vert de très grande taille pour atteindre l'équilibre économique et supplanter le plus vite possible l'hydrogène gris dans le gigantesque marché industriel que nous présentons ».

Unité de production



nous sommes à l'avant-garde de cette ambition, quelles sont vos perspectives ?

En France, plusieurs projets sont en phases avancées. Dans les Hauts de France, H2V INDUSTRY développe 10 unités de production (2x500 MW et 140 000 tonnes d'hydrogène par an). En région Normandie, il y aura 4 unités de production (400 MW et 56000 tonnes/an). D'autres régions sont en développement, Grand Sud avec 10 unités, Pays de Loire avec 5 unités et Grand Est qui aura certainement 10 unités. Au total, cela représente à horizon 2030, plus de 3,5 milliards d'investissements et 12000 emplois à créer dans la filière « Power to Gas » et à former dans nos centres de formation territoriaux des métiers de l'hydrogène.

Nos projets sont maintenant conçus par la direction opérationnelle de l'entreprise et suivis par la direction du développement qui coopère régulièrement avec les administrations locales et les services fonciers tels les Grands Ports Maritimes, les Communautés d'Agglomérations et les Métropoles. Les cahiers des charges applicables et PLU font partie des informations prises en compte pour l'étude et la réalisation des unités de production. Dans ce contexte, nous rencontrons systématiquement les services de l'Etat (DREAL, DGPR, DGEC, etc...).

Réunion de travail avec H2V



Quel message souhaitez-vous transmettre aux élus et aux parlementaires ?

Sur le plan politique, l'initiative législative est actuellement en cours suite à la Lettre de Mission du Ministre d'Etat, M. Nicolas Hulot « Stratégie de Déploiement de l'Hydrogène en France », adressée au Directeur Général de l'Energie et du Climat et à l'Administrateur Général du Commissariat de l'Energie Atomique. Dans le contexte de la situation du système électrique français (dans son contexte européen) et l'urgence de décarboner les autres secteurs de l'énergie en France, H2V INDUSTRY estime que la France réunit les conditions nécessaires pour développer dès à présent une grande filière « Power to Gas ». En parallèle l'enjeu de la diminution des émissions de Gaz à effets de serre des filières conventionnelles est majeur au regard de la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de la transition énergétique. C'est pourquoi, H2V INDUSTRY a répondu que la réalisation de ce



programme industriel nécessitait la mise en place rapide de mécanismes de valorisation de notre production pour tenir compte de son caractère décarboné, notamment par la définition d'un tarif de rachat dans l'injection d'hydrogène dans le réseau public de transport de gaz naturel, dont la norme actuelle du gaz naturel autorise l'injection avec un pourcentage d'hydrogène jusqu'à 6%. Comme toutes nouvelles filières qui contribuent aux objectifs environnementaux, la production de d'hydrogène par électrolyse de l'eau présente, au moins dans un premier temps, un surcoût par rapport aux productions conventionnelles. Nous proposons donc de mettre en place un cadre législatif qui permettra à l'Hydrogène éligible de bénéficier par ses qualités environnementales d'un tarif de rachat. Ceci n'implique pas automatiquement la possibilité d'injecter de l'hydrogène dans le réseau tant que la teneur en hydrogène dans le réseau ne dépasse pas 6%. Cette possibilité doit être rapidement mise en place à l'instar de ce qui existe déjà pour le biométhane, par un contrat raccordement d'un site de production dans le réseau de transport de gaz. Ce tarif de rachat impliquera donc une compensation par rapport au coût de fourniture du gaz naturel sur les marchés de gros. Ce mécanisme pourra aussi s'appliquer à un utilisateur d'hydrogène pur sans injection physique dans le réseau public de transport de gaz naturel. L'impact de cette compensation rapporté à la consommation de gaz naturel en France sera très inférieur à la trajectoire programmée pour la TICGN (taxe intérieure sur la consommation du gaz naturel) avec sa composante CCE. A ce stade, nous attendons le vote et la mise en application des décrets dès 2018. En conséquence de cela, nous développerons notre savoir faire français en leader mondial.

Contact : Sandra Moschetti - s.moschetti@h2vproduct.net - 01 42 89 90 22